

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Skate parc de plein air – Travaux - Demandes de subventions complémentaires

Madame Tomaselli expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mars 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un skate parc de plein air, ouvert à tous les publics ainsi qu'à tous les niveaux de pratique sur le site de la Plaine des sports aux fins de développer l'offre d'espaces sportifs en libre-accès sur le territoire mais également les sports urbains facilitant ainsi la pratique du roller, du skate, de la trottinette et du BMX au bénéfice des clubs représentatifs associés au projet mais également du grand public.

Le projet, ainsi validé, prévoyait une première phase comprenant un secteur dédié à la pratique du « street » de 1200 m<sup>2</sup> s'inspirant des espaces urbains (murets, barres, marches et autres plans inclinés), pour une enveloppe financière prévisionnelle estimée à 400 000 € TTC. Une seconde phase comprenant une zone bowl était envisagée à moyen terme.

Le conseil a également décidé de solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ces travaux.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée, le 14 avril 2019 par marché public, à l'agence d'architecture Constructo Skatepark.

Au regard des enjeux représentés par cet équipement et des attentes formulées par les utilisateurs, il a été décidé de réaliser la seconde phase dès maintenant afin de proposer un projet global incluant également une zone « bowl » de 940 m<sup>2</sup> en formes courbes dans le sol ainsi que des aménagements permettant de renforcer à la fois l'inscription paysagère du projet dans son site et l'accueil du public.

Cette extension permet de livrer un projet ambitieux et susceptible de propulser la Ville de Dijon à la pointe des sports de glisse urbaine et renforcer son attractivité auprès des amateurs mais également des professionnels dans le cadre d'événements d'envergure nationale voire internationale (skate board discipline olympique en démonstration aux Jeux olympiques de Tokyo 2021).

En conséquence, il est proposé de procéder à l'aménagement d'un skate parc extérieur de plus de 2000 m<sup>2</sup> comprenant, en plus de la zone de street initialement retenue, une zone « bowl » de 940 m<sup>2</sup> ainsi que des aménagements paysagers.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération globale est estimée à 910 706 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit un achèvement des travaux en fin d'année 2020.

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser dans le cadre de cette opération, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'État, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 910 706 € HT

Montant des aides sollicitées auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté : 124 105 €

Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (FNADT) : 455 353 €

Autofinancement : 331 248 € HT

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet ci-dessus exposé ;
- 2 - arrêter le montant de l'opération tel qu'indiqué dans la présente délibération ;
- 3 - valider le plan de financement présenté ;
- 4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- 5 - dire que le financement de cette opération sera assurée sur les crédits prévus au budget 2020 ;
- 6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Contre : 10**